

CHAPITRE TREIZIEME

MONUMENTS ET OUVRAGES PUBLICS

Nous n'avons pas à décrire ici des palais magnifiques, des édifices somptueux, élevés par la vanité, au prix des larmes et de la sueur du peuple : nous ne promènerons pas nos lecteurs dans des parcs immenses, à travers de vastes jardins bien symétriques, le long d'allées où la vue se perd dans le lointain et qui sont autant de larcins faits à l'agriculture. L'antique Egypte peut nous vanter ses pyramides, monuments élevés au despotisme ; nous avons aussi les nôtres, et leur construction n'a pas coûté une seule larme, la nature en a fait tous les frais.

En effet, cette longue chaîne de rochers de poudingue, à l'extrémité occidentale desquels notre ville est bâtie, est formée de masses énormes de figure conique ou pyramidale, dont plusieurs sont isolées et détachées de cette chaîne. Le plus élevé de ces rochers a 150 mètres de hauteur, sa base est de 180. L'aridité et l'aspérité de ces masses imposantes et coupées à pic contrastent d'une manière frappante

avec le canal d'arrosage qui coule, pour ainsi dire, à leurs pieds, et surtout avec la verdure perpétuelle des prairies qu'il arrose, et avec les cascades de l'eau du moulin qui se précipite avec fracas du haut de l'écluse et des rochers, et va se perdre dans celles de la Durance.

Nous n'entreprendrons pas d'expliquer ici de quelle manière ces masses ont été formées, ni combien de milliers d'années il a fallu pour que le gluten ou ciment qui lie les cailloux roulés dont elles sont composées ait pu se durcir au point de ne faire qu'un corps avec eux. Laissons aux naturalistes le soin d'éclaircir ces mystères de la nature, et s'ils sont de bonne foi, ils conviendront que le monde est bien plus ancien qu'on ne le croit communément.

C'est dans le creux d'un de ces rochers, et à une élévation de 114 mètres, qu'on voit avec un sentiment d'étonnement mêlé d'effroi deux pièces de bois placées en sautoir et fixées au rocher par leurs extrémités. On remarque pourtant entre elles une distance d'environ cinq décimètres. De ce creux au sommet du rocher, qui est à pic, il y a encore une élévation de 36 mètres. Par derrière sont des précipices affreux et très profonds : par conséquent, cet endroit est absolument inaccessible.

De là toutes les conjectures qu'on a faites jusqu'à aujourd'hui sur le placement de cette espèce de croix. On a prétendu que ces deux pièces de bois sont deux racines auxquelles le hasard a fait prendre cette direction. Mais, outre que cela paraît contre toute vraisemblance, il est impossible que des racines puissent pénétrer plusieurs mètres d'un rocher aussi compact et aussi dur : d'ailleurs le bois des racines est ordinairement tortu, et celui de nos deux pièces forme deux lignes droites. Il faut donc croire qu'elles ont été placées là par la main des hommes, et voici de quelle manière nous présumons que cela s'est fait.

Il a été un temps où toute cette chaîne de rochers, qui forme comme un immense boulevard d'environ un kilomètre de long, était couverte de terre végétale. Les eaux de la pluie et même celles de la Durance, qui ont coulé très anciennement sur toute la plaine, ont entraîné cette terre et ont laissé à découvert le noyau qui seul, par sa dureté, a résisté à l'effort des eaux. Cet abaissement de la terre doit s'être opéré lentement et peu à peu : et c'est lorsqu'elle couvrait encore la partie inférieure au creux qu'on s'imagina d'y ériger ce monument qu'on prévoyait devoir toujours s'élever en proportion de l'abaissement successif de la terre, et qui est devenu par là un objet de curiosité et même d'étonnement.

En vain, on a essayé depuis longtemps de faire détacher ces pièces en y tirant des milliers de coups de fusil à balles pour pouvoir connaître la nature du bois dont elles sont formées ; jamais on n'a pu les abattre. Il ne serait pas à désirer qu'on y réussît, et ce monument singulier dans son espèce mérite, à tous égards, d'être conservé ¹.

1 Depuis que ceci est écrit, nous avons observé attentivement ce monument avec une lunette d'approche, et nous nous sommes toujours plus convaincu qu'il a été élevé par la main des hommes et que ces deux pièces de bois ont été placées dans ce creux de dessein prémédité. On y distingue les fentes longitudinales ou gerçures qui sont les effets naturels et ordinaires du dessèchement du bois. On aperçoit l'empreinte des coups de balles dont ces pièces ont été atteintes et qui semblent même en avoir détaché des portions. Enfin, et ce qui ne laisse aucun doute, on voit bien distinctement que l'extrémité supérieure de la pièce inférieure a été enchâssée et fixée dans le rocher au nord-est par le moyen de quatre ou cinq grosses pierres du poids de dix à douze kilogrammes chacune. Ces deux pièces qui, à la vue simple, ne paraissent que comme deux gros bâtons, nous les avons jugées, avec le secours de la lunette, de la longueur d'environ six mètres par douze centimètres ou quatre pouces à peu près de diamètre : elles ont conséquemment les dimensions de deux petites poutres. Elles ne paraissent si petites à la vue simple que parce que nos yeux ne sont pas habitués à juger les objets placés perpendiculairement mais horizontalement.

Ce qui surprend encore dans cette espèce de phénomène, c'est que ces pièces de bois aient pu résister pendant tant de siècles aux vers et à l'intempérie des saisons. Quelle est donc la nature de ce bois inaltérable et incorruptible, ou quel enduit a-t-on employé pour le rendre tel ? C'est ce que nous ignorons et ce qu'on aura toujours beaucoup de peine à expliquer. Il faut croire qu'à l'époque très reculée où ces pièces ont été placées là, on connut quelque matière propre à garantir le bois des injures de l'air que nous ignorons aujourd'hui.

Nous ne pouvons pas davantage rendre raison des motifs qui ont pu engager nos antiques aïeux à élever ce monument singulier. La tradition ne nous a rien transmis là-dessus, et il en est de celui-là comme de tout ce qui nous vient des siècles antérieurs à l'histoire : ils ne sont, pour la plupart, que des énigmes que chacun explique à sa manière, et sur lesquelles la curiosité s'exerce presque toujours en vain.

Voici ce qui dit Bartel dans son histoire des évêques de Riez en parlant de ce monument à l'article des Mées, qui était de leur diocèse, à la page 57 : « *A meridie altos et praeruptos habet colles per mille circiter passus protensos ad Bledonam jamdictam, in quorum unius summitate non ita longe ab oppido foramen*

proe grande visitur in cujus medio crux lignea (cujus tamen speciei ligni sit non internosci potest), in ejus formam configurata, cui S. Andraeas suffixus creditur, infixata videtur ; ea tamen ratione ut cum sit in praerupto colle, nulla vi humana, aut industria aliqua collocari ibidem potuisse videatur. (Voir traduction en annexe 22) . On voit, par ce passage de Bartel, qu'on n'était pas plus instruit de son temps que nous ne le sommes aujourd'hui sur ce monument.

Il nous reste à parler d'un ouvrage qui n'est ni si hardi, ni si prodigieux que le monument dont nous venons de faire la description, mais qui exigeait une constance peu commune. Le motif de cet ouvrage a été de préserver pour toujours la ville de la submersion totale dont elle était menacée par le torrent de la Combe qui la traversait. On voit qu'il s'agit du percement du rocher qui eut lieu quelques années avant la Révolution.

Ce torrent, il y a plus de cinq cents ans, avait déjà exercé des ravages terribles. Nous lisons dans une charte du 3 août 1351 qu'une inondation qui avait eu lieu longtemps auparavant détruisit de fond en comble beaucoup de maisons construites sur ses bords, et que, pour prévenir de semblables désastres, il fut ordonné alors que le lit de

la Combe aurait huit cannes de largeur, et que personne ne pourrait bâtir en dedans de cet espace. Voici le passage de cette charte d'où nous tirons ces faits : « *Cum olim diu est magna ruina seu aquarum inundatio cucurreret seu laberetur per Cumbam de Mediis, ex qua ruina vel inundatione multe domus ruerint, vel destructe sive cassate fuerint et aplanate cum de directo dicta inundatio in dictis domibus supervenerit, quod extunc fuit facta ordinatio universalis quod propter futuram inundationem que posset similiter evenire per dictam Cumbam, octo cannarum spatium in latitudine ipsa Cumba totaliter obtineret perpetuo et haberet pro majori utiliori et evidentiori comodo prefate universitatis sic et taliter quod nullus cujuscumque foret conditionis infra dictum terminum seu spatium edificare presumeret vel quovismodo impedimentum ponere nisi dumtaxat procederet de speciali hominum dicte universitatis voluntate et gratia aut potestatem habentium ab eisdem...* » (Voir traduction en annexe 23)

Dans le XVe siècle, ce torrent devait être moins dangereux puisque des titres de ce temps-là ne le désignent que par le nom de ruisseau, ou même par celui de *draye*. Telle est la délibération du conseil municipal du 2 juillet 1469, qui fut prise devant la porte de Saint-

Christol : « *In draya tendente versus Durentiam.* »
 Les coupes de bois et les défrichements plus ou moins désordonnés ont rendu à ces diverses époques ce torrent plus ou moins dangereux.

Les désastres auxquels les habitants furent de nouveau exposés dans le XVII^e siècle les engagèrent à prendre des mesures préservatrices. Nous voyons dans une délibération du conseil, du 1^{er} octobre 1581, que la ville fit construire alors une barricade ou massif sur le torrent pour garantir les maisons adjacentes de ses débordements.

Une foule de délibérations des temps postérieurs annoncent la sollicitude des habitants pour se préserver de leurs ravages. Nous y lisons qu'en l'année 1651 un de ces débordements fut si terrible, et entraîna une si grande quantité de gravier, que la fontaine qui existait alors sur le torrent fut comblée et détruite, et qu'on fut obligé de la faire couler à l'opposite et à l'endroit où on la voit encore aujourd'hui, vers le haut de la Grand'rue.

Entre autres exemples que nous pourrions citer de semblables débordements, nous nous bornerons à celui qui eut lieu le 25 août 1719, connu sous le nom de Saint-Louis, parce qu'en effet ce jour-là c'était la fête de ce saint.

Ce débordement fut si terrible que les eaux du torrent parvinrent jusqu'aux étages supérieurs des maisons. Après leur écoulement, la vase et le gravier qu'elles déposèrent dans des rues adjacentes s'élevaient à plus de deux mètres.

Des bâtiments, soit à la ville, soit à la campagne, furent renversés par l'impétuosité et la grande quantité des eaux. Les chemins, les fossés et beaucoup de propriétés furent détruits, comblés et considérablement endommagés. Plusieurs caves, beaucoup d'appartements au rez-de-chaussée, furent remplis par la vase que les eaux entraînent. Des tonneaux pleins de vin furent renversés sans dessus dessous. Les habitants alarmés à l'aspect du danger étaient obligés de monter aux plus hauts étages de leurs maisons pour n'être pas submergés et d'y transporter leurs meubles les plus précieux. Des enfants dans leur berceau furent entraînés par l'eau à travers les fenêtres et déposés, à demi engloutis dans la vase, à une distance de deux à trois cents pas. Un de ces enfants fut trouvé, le lendemain du désastre, par deux particuliers qui entendirent ses gémissements et conservèrent ainsi à la vie ce nouveau Moïse. C'était une fille nommée Françoise Chauvin qui est morte dans un âge assez avancé, après avoir été mariée à un cultivateur nommé Clément, et avoir longtemps exercé la profession d'accoucheuse.

Une seule délibération du conseil municipal prise six jours après, c'est-à-dire le 31 du même mois d'août, fait mention de cet événement désastreux, mais elle ne renferme aucun détail. Il y est dit que cette ville ne fut pas la seule qui souffrit de l'orage terrible qui eut lieu le 25 ; que plusieurs autres communes de la contrée essayèrent aussi des dégâts et des pertes considérables ; qu'il fut tenu à ce sujet une assemblée de viguerie à Digne pour prendre des moyens de dédommager celles qui avaient le plus souffert, et les mettre en état de réparer leurs pertes et les dommages qu'elles avaient reçus. Paul Alphand, notaire, fut nommé par le conseil pour aller assister à cette assemblée au nom de la ville.

Cet événement terrible laissa dans l'esprit des habitants des souvenirs si cruels et si profonds qu'on en parle encore aujourd'hui avec effroi. Aussi, le moindre orage, le plus faible débordement de ce torrent imprimaient une terreur générale, et l'on tremblait à chaque instant de se voir englouti sous ses eaux. En 1751, un autre débordement considérable eut lieu, mais il fut beaucoup moins désastreux que celui de 1719, cependant des rues adjacentes furent submergées, et une grande quantité de vase et de gravier y fut déposée.

Ce torrent était véritablement l'ennemi le

plus redoutable pour les habitants des Mées, et un sujet continuel d'alarme et de dépenses pour eux. Vainement on construisait des murailles latérales pour garantir la ville et les propriétés inférieures : ce n'était là qu'un faible palliatif, et tant qu'on ne détournerait pas le cours du torrent, on serait toujours exposé à ses ravages. On sentait bien que le seul remède à ce mal toujours imminent était de percer le rocher sur sa droite, au-dessus de la ville, pour y dégorger ses eaux, en établissant une forte digue à angle droit avec son lit qui les y dirigeât. Mais un pareil ouvrage était regardé généralement d'une exécution sinon impossible du moins très difficile, et au-dessus des moyens d'une ville peu considérable.

Cependant, ces difficultés ne rebutèrent pas quelques-uns des principaux habitants, et l'espoir de se délivrer pour toujours de ce fléau les porta à faire des démarches auprès des administrateurs de la province pour en obtenir les secours nécessaires. Le citoyen Benoît Salvator, dont nous avons eu occasion de parler en d'autres endroits de cet ouvrage, homme d'un caractère ardent, et que les obstacles ne décourageaient pas facilement, se chargea de cette entreprise hardie : quoiqu'il eût à lutter contre la jalousie de quelques-uns de ses concitoyens, et contre un intérêt mal entendu de quelques autres, il parvint

à surmonter les obstacles en tout genre que présentait un projet de cette importance, et il eut la gloire de voir ses travaux couronnés du succès. Il est vrai qu'outre le motif de la conservation de sa maison et de ses autres bâtiments de la ville, qui lui était commun avec la plus grande partie des habitants, il avait encore celui de préserver des inondations du torrent son enclos précieux appelé la Galerie, qui tôt ou tard en aurait été submergé.

Les opposants au projet tiraient parti de cette circonstance pour affaiblir le mérite de sa conduite. Mais, si l'on voulait juger les hommes par les intentions qu'on peut leur prêter, on risquerait bien souvent de se tromper ; on empoisonnerait les actions les plus louables, et l'on étoufferait l'émulation : il est bien plus sûr de juger leurs actions par le bien qui en est résulté pour leurs semblables, et sous ce point de vue, Benoît Salvator a des droits assurés à la reconnaissance de ses concitoyens.

Comme l'ouvrage dont nous parlons est assez important et assez curieux, nous allons entrer à ce sujet dans quelques détails dont la plupart sont puisés dans les registres des délibérations et autres actes contemporains. La première de ces délibérations où il soit question de ce projet est du 6 septembre 1778. Il y est dit que le sous-ingénieur de

la province, Aubrespine, était venu en cette ville, la semaine d'auparavant, par ordre des procureurs du pays, pour lever le plan du torrent de la Combe, de la ville et des environs.

La possibilité de l'exécution du projet constatée par le plan géométrique levé par cet ingénieur et la dépense de tout l'ouvrage fixée à la somme de 60,000 livres environ, le conseil municipal prit une délibération solennelle, le 8 novembre de la même année, portant de faire le changement projeté en perçant le rocher immédiatement au-dessus de la chapelle Saint-Anne, en dessous de celle de Saint-Claude, et à l'endroit qui serait trouvé le plus convenable et le moins coûteux ; que la ville se soumettait de payer un tiers des 60,000 livres, et qu'on implorerait le secours du roi et de la province pour en obtenir les deux autres tiers. Dans cette délibération on trouve exposés tous les avantages qui devaient résulter du percement du rocher, et les malheurs dont la ville était journellement menacée par les débordements du torrent qui la traversait.

On y voit aussi que le comte de Saint-Paul, procureur du pays, se trouvant en tournée, au commencement du mois d'août précédent, avec l'ingénieur de la province, Vallon, voulut voir par lui-même si le projet de changement du torrent était praticable, et que s'étant

convaincu de la possibilité de l'exécution, il chargea le sous-ingénieur Aubrespine de lever le plan géométrique des lieux.

Cette délibération ne passa pas sans contradiction, et trois particuliers, qui étaient du nombre des délibérants, y formèrent opposition. Il s'établit même, dès lors, un parti qui se soutint jusqu'à la fin de l'ouvrage, et qu'on désigna depuis sous la dénomination des *anti-trous*.

Cette opposition de quelques habitants ne déconcerta pas les partisans du projet. Soutenus par les chefs de l'administration provinciale, et forts de leur bon droit, ils présentèrent, la même année, à l'assemblée générale des Etats de Provence la délibération du conseil avec un mémoire à l'appui, et mirent sous les yeux de cette assemblée le plan figuré, levé par le sous-ingénieur Aubrespine, afin qu'elle ordonnât l'exécution du projet ; qu'elle accordât à la ville le secours du second tiers de la dépense et son appui pour obtenir du roi la contribution pour le tiers restant.

L'assemblée des Etats de Provence goûta le projet, et elle chargea les procureurs du pays de s'occuper de tout ce qui pouvait concerner la demande des habitants des Mées. Le chevalier de Beauval, alors premier procureur

du pays, se rendit en effet aux Mées sur la fin de septembre, accompagné de l'ingénieur en chef Vallon. Il parcourut et visita le torrent qui traversait la ville : il fut frappé de sa triste position et effrayé du danger imminent auquel elle était exposée. Il prit avec l'ingénieur des notes sur les moyens les plus convenables d'éloigner ce terrible ennemi, en détournant son cours à travers les rochers qui sont en dessus de la ville, par une mine qu'on pourrait y pratiquer facilement.

Les partisans du projet, convaincus que c'était de la province seule qu'ils pouvaient en obtenir l'exécution, ne perdirent pas de vue les dispositions favorables que l'assemblée des Etats de 1778 avait montrées. Ils présentèrent à celle de l'année suivante un mémoire imprimé dans lequel ils lui retracèrent énergiquement la triste position de cette ville. Ils lui parlèrent aussi de la visite que le chevalier de Beauval, procureur du pays, accompagné de l'ingénieur Vallon, avait fait des lieux, et la sollicitèrent vivement de venir au secours d'une ville malheureuse.

Cet administrateur du faire à l'assemblée un rapport favorable : cependant ce ne fut que l'année d'après, c'est-à-dire en 1780, qu'elle adopta le projet. Elle accorda à cet

effet la somme de 30,000 livres qui ne devait être payée qu'après que la ville aurait fait percer à ses frais le rocher, selon la direction et les dimensions portées par le projet signé et arrêté par les procureurs du pays, et encore sous la condition que la ville ferait l'abandon de son péage, et ferait réparer à ses frais les chemins de son territoire.

La sanction donnée au projet par l'assemblée des Etats de la province, et surtout le don de 30,000 livres qu'elle accorda pour son exécution, furent, pour ses partisans, une victoire décisive, et ils surent en profiter. Il fut pris une délibération par le conseil municipal, le 24 décembre de la même année, où l'on vota des remerciements aux procureurs du pays. On les pria de continuer leur appui pour obtenir du roi un don de pareille somme, pour servir à l'entière exécution du projet. Les consuls furent autorisés à emprunter 4,000 livres qui, jointes aux 2,100 livres accordées auparavant par la province pour indemnités de grêles et orages, faisaient 6,100 livres qui seraient employées par forme d'épreuve au percement du rocher. On ajouta la restriction que l'essai serait discontinué dans le cas où le roi refuserait de venir au secours de la ville pour l'exécution du projet.

Enfin, il est dit dans la même délibération que la dépense totale de l'ouvrage avait été portée par le dernier devis estimatif à la somme de 76,000 livres, dont 16,000 pour le percement du rocher, sur le pied de 54 livres pour chaque toise cube de mine, y en ayant 300 toises cubes à percer, et le restant pour les autres ouvrages.

L'épreuve résolue fut en effet commencée dans les premiers mois de l'année 1781, du côté du midi sur le torrent, avec un concours nombreux d'habitants. On y distinguait surtout les principaux partisans du projet ; on portait à l'envi aux ouvriers mineurs du vin, des fruits et des rafraîchissements. L'épreuve réussit au gré des habitants. Encouragés par ce succès, ils mirent aux enchères publiques dix toises cubes de percement du rocher. Un entrepreneur de travaux publics, nommé André Feraud, de la ville de Castellane, résidant à Aix, se présenta le 6 juillet de la même année, et d'après son offre, il lui fut passé délivrance de ces dix toises cubes, au prix de 52 livres l'une.

On voit par la délibération du conseil municipal du 27 décembre suivant que cet entrepreneur avait rempli au-delà de ses obligations ; qu'un des sous-ingénieurs de la province, Bonard, étant venu vérifier et toiser ce travail, il en trouva la quantité de quarante

toises cubes de déblai achevées ; savoir : vingt-neuf toises à l'excavation extérieure du rocher, et onze dans la mine intérieure ; que l'épreuve avait parfaitement réussi, mais que l'entrepreneur était en perte ; qu'il fallait compter sur 22 livres en sus pour chaque toise cube, ce qui occasionnait une augmentation considérable de dépense ; que, d'après le compte fourni par l'entrepreneur, chaque toise cube lui revenait à 77 livres. Il fut délibéré de prier les procureurs du pays de faire à la ville l'avance de 10.000 livres sur les 30.000 accordées par les Etats de la province, pour être employées à ce travail.

Il est probable que Feraud se dégoûta de cette entreprise, dans laquelle il ne prévoyait pas pouvoir faire des bénéfices assez considérables. Les ouvriers mineurs en sous-ordre qu'il avait employés furent plus courageux ou moins exigeants. Ils firent des offres à la ville, et des délivrances partielles et successives leur furent passées, depuis le 9 mai 1782 jusqu'au 26 octobre 1783, aux prix de 239, de 249 et de 250 livres pour chaque toise courante dans l'intérieur du rocher. Pendant les trente premières toises environ, on travailla sur deux toises de largeur par douze pans de hauteur totale, terminée en voûte en ogive, sur un fond de douze pouces

de pente par toise courante. Le restant ne fut fait que sur douze pans de largeur par neuf de hauteur et sur quatorze pouces de pente.

Ces mineurs de profession étaient au nombre de six. Voici leurs noms tels qu'on les trouve écrits dans les actes d'enchères et de délivrances : Jean-Baptiste Maillet, de Rouene ; Jean-Baptiste Faitener et Jean Vinkler, tyroliens ; Antoine Martin, du lieu de Saint-Jean-de-Bournet, dans le ci-devant Dauphiné ; César Maurice et Jean Roubaud, du lieu d'Orgon. La plupart de ces ouvriers mineurs avaient travaillé au canal de Boisgelin.

Ils travaillèrent continuellement et presque sans interruption pendant près de quatre années au percement du rocher ; trois travaillaient pendant le jour, et ils étaient relayés par les trois autres durant la nuit. Deux de ces ouvriers furent blessés par l'explosion du pétard. César Maurice eut une jambe fracassée et mourut des suites de cette blessure par défaut de ménagement. Antoine Martin guérit de la sienne et s'établit aux Mées, où il vit encore en travaillant la terre. On attribue à leur imprudence le fâcheux accident dont ils furent tour à tour les victimes. Après avoir mis le feu à la mèche, et qu'il tardait trop de se communiquer à

la poudre, impatients d'attendre, ils furent atteints et blessés de l'éclat du rocher, à mesure qu'ils s'avançaient dans l'intention de mettre de nouveau le feu à la mèche.

L'explosion des pétards chargés de poudre était en effet si terrible, et la détonation si forte, que des quartiers de rocher très lourds et très volumineux étaient lancés à des distances considérables, et qu'on entendait distinctement le bruit des villages circonvoisins, comme celui d'un coup de canon, surtout dans le silence de la nuit. A mesure que le travail de la mine avançait dans l'intérieur du rocher, les mineurs pratiquaient des espèces de redoutes sur les côtés, pour s'y mettre à l'abri des éclats du pétard après avoir mis le feu à la mèche. Sans cette précaution, ils auraient été atteints et meurtris à chaque explosion, s'ils eussent été obligés de courir hors la mine après avoir allumé la mèche.

Ce travail était conduit avec ardeur vers son terme, lorsque l'esprit d'opposition se réveilla avec plus de vigueur que jamais et voulut en arrêter le cours. Dans les premiers mois de l'année 1783, le parti de l'opposition fit paraître un mémoire imprimé et anonyme, qui fut présenté aux procureurs du pays, dans lequel on s'efforçait de prouver que

le projet était inexécutable, quoique ses auteurs fussent convaincus du contraire par les progrès journaliers dont ils étaient témoins. Ils demandèrent la suspension de cet ouvrage, comme pouvant causer la ruine des habitants de cette ville, et y proposèrent un nouveau projet, d'après lequel on laissait le torrent traverser la ville.

Cette démarche des opposants au projet donna lieu à une visite que fit sur les lieux, dans le mois de février 1783, le premier procureur du pays, Glandeves, accompagné des ingénieurs de la province, Vallon, Sigaud et Bonard. Ils séjournèrent trois jours aux Mées, soit pour examiner plus attentivement le local et l'ouvrage, soit pour écouter les raisons des deux partis.

La délibération qui renferme ces détails est du 2 mars 1783. Il fut résolu de n'avoir aucun égard au projet que contenait le mémoire ; de continuer le percement du rocher, et même, afin d'accélérer davantage le travail, on délibéra de commencer le percement du côté opposé, après que les procureurs du pays auraient fait indiquer précisément l'endroit du rocher du côté du moulin qu'il faudrait attaquer, et donné la direction que les ouvriers devraient suivre pour se rencontrer avec la

partie commencée et supérieure. L'ingénieur Bonard travailla en effet pendant trois jours, au mois de juin suivant, pour indiquer le point où l'on devait commencer le percement, et donner la direction nécessaire aux ouvriers.

Ce fut dans leur visite que le baron de Glandeves et les ingénieurs déterminèrent de réduire et diminuer la grandeur de la mine, et de ne la continuer que sur une largeur de douze pans par neuf de hauteur, en augmentant la pente de quatre pouces par toise.

Croira-t-on que les opposants au projet, après avoir échoué si complètement dans leurs diverses tentatives, dussent en faire de nouvelles ? Rien ne paraissait moins vraisemblable : cependant, la délibération prise le 12 octobre 1783 nous en offre la preuve. Il y est dit qu'ils firent signifier aux consuls un acte extrajudiciaire, au nom de dix-huit particuliers, pour faire discontinuer le percement ; mais leurs motifs ne sont pas spécifiés dans cette délibération. Nous présumons qu'un des principaux était puisé de la première délibération du 8 novembre 1778, qui subordonnait l'exécution du projet à l'obtention du secours qu'on attendait du roi. Il fut résolu de n'avoir aucun égard à cet acte des opposants ; de persister à la délibération

du 2 mars précédent ; et les consuls furent autorisés à mettre aux enchères les trente toises courantes ou environ qui restaient de cet ouvrage, et d'en faire la délivrance.

Un obstacle d'un autre genre et bien plus difficile à surmonter que les vaines clameurs des opposants vint arrêter tout à coup les progrès du percement qui tendait vers sa fin. Il ne restait plus qu'environ vingt-deux toises courantes de percement à faire, lorsque, dans la nuit du 22 janvier 1784, après l'explosion d'un pétard, les ouvriers virent couler du rocher une source dont les eaux, tombant et se ramassant au fond de la mine, les avaient obligés de discontinuer leur travail. Il s'y en amassa une si grande quantité qu'on ne put jamais parvenir à les en extraire entièrement et à mettre à sec le local.

Cette eau venait d'une fontaine qui coulait de temps immémorial dans le fond d'une grotte ou caverne supérieure à la mine de huit mètres environ, et connue sous le nom d'*Engarret*. Cette fontaine, dont l'eau était d'une qualité excellente et jaillissait du rocher même, tarit tout à coup, parce que les eaux, trouvant une issue par un endroit inférieur, prirent cette nouvelle direction et abandonnèrent leur ancien cours.

Dans cette circonstance embarrassante, il n'y avait plus à balancer : on se décida à attaquer le rocher du côté du nord ², opération qu'on n'avait pas osé entreprendre jusqu'alors, sans doute par excès de prudence et de crainte d'une fausse direction.

Les travaux préparatoires pour découvrir l'endroit correspondant à la mine supérieure consumèrent un temps précieux et considérable ; et ce ne fut que vers le mois de juin 1784 qu'on put commencer le percement de ce côté. Il fut poussé avec une célérité incroyable, puisque le 17 octobre suivant on était parvenu à vingt et une toises courantes dans l'intérieur du rocher, et à la distance d'environ une toise et demie du fond de la mine supérieure.

Alors les eaux qui remplissaient le fond, comme nous l'avons lu plus haut, présentèrent un obstacle qu'on eut bien de la peine à surmonter. Leur filtration à travers le rocher intermédiaire, en humectant la poudre qu'on employait, détruisait tout l'effet de l'explosion, ou même l'empêchait tout à fait, au point qu'on fut obligé d'abandonner ce côté inférieur. Celui supérieur n'offrait guère moins de difficultés à vaincre. Un espace de huit à neuf toises de long était entièrement

2 Voyez la délibération du 2 février 1784

rempli d'eau. Pour parvenir à le mettre à sec, on employa une grande quantité d'ouvriers qui travaillaient nuit et jour, et qui enlevèrent la quantité de huit cent quarante-neuf bennes de cette eau qui fut extraite de la mine. Ce qui contribua beaucoup à l'évacuation totale des eaux, ce fut leur filtration et leur écoulement à travers le rocher intermédiaire.

Enfin, après tant de peines et de sollicitudes, on parvint, le 27 du même mois d'octobre 1784, sur les deux heures après-midi, à percer entièrement le rocher. Cet événement mémorable fut consigné dans une délibération prise quatre jours après, c'est-à-dire le 31. Le bruit de cette heureuse nouvelle se répandit sur-le-champ dans toute la ville et la joie fut universelle. Toutes les cloches furent mises à la volée. On fit battre la caisse et sonner la trompette dans toutes les rues. On n'entendait partout que ce cri : « *La mine es persade* » (la mine est percée). Des groupes nombreux d'habitants se livraient à la gaieté en chantant et en dansant par la ville. Le reste de cette journée fut consacré à la joie et aux divertissements. Un repas solennel donné chez le maire, et composé de convives partisans de la mine, termina cette fête publique, à laquelle l'universalité des habitants prit part.

Dans la délibération du 31 octobre, que nous venons de citer, il fut résolu d'écrire aux procureurs du pays, au premier président et intendant, à l'archevêque d'Aix, à l'ingénieur en chef Vallon, et au sous-ingénieur Bonard, pour leur donner connaissance de l'intéressante nouvelle du percement du rocher, et les remercier de leurs bons offices et de leurs efforts pour le succès de cette entreprise. Des témoignages de reconnaissance envers Benoît Salvator furent aussi exprimés dans ce même conseil, d'une manière aussi flatteuse qu'honorable pour ce citoyen qu'on regardait, avec raison, comme l'agent principal du projet, et son coopérateur le plus ardent.

La dépense totale du percement du rocher dans toute son épaisseur, qui était de cent sept toises, y compris le talus extérieur qu'il fallut enlever, ne s'éleva qu'à la somme modique de 21,000 livres ³. Nous disons modique, car si quelque cité opulente eût entrepris un ouvrage de cette nature, il lui aurait coûté quatre ou cinq fois davantage, parce qu'une nuée d'agents avides et faméliques auraient voulu s'y enrichir. Au lieu que celui-ci fut exécuté de la manière la plus économique, et que pas un denier n'a été dépensé mal à propos.

3 Voyez les verbaux d'enchères et de délivrance et les délibérations.

Il nous reste à parler du nouveau canal construit en dessous de la mine, et qui va dégorger les eaux du torrent dans la rivière de Durance. Sa longueur totale est de deux cent cinquante-six cannes, ou environ cinq cent douze mètres. Comme les opposants au projet prétendaient que les eaux n'auraient pas une pente suffisante pour couler vers la rivière, quoiqu'il existât à côté un canal qui sert de fuite aux eaux du moulin à farine, qui se précipitent avec rapidité vers le même point, il fallut, pour les satisfaire et leur fermer la bouche, donner une pente plus considérable au nouveau lit du torrent et l'exhausser sur des arceaux très élevés, surtout vers le point du départ. Ces arceaux sont au nombre de seize, de grandeur inégale. Le grand chemin qui conduit à Digne passe au-dessous de celui de ces arceaux qui est le plus élevé et le plus grand.

Le sous-ingénieur Bonard en traça le plan et en fit le devis dans les premiers mois de l'année 1785. Il en porta la dépense totale à 42,316 livres. Le 29 mai suivant, la délivrance en fut passée à Jean-François Ferevoux, maçon du lieu de Pierrevert, résidant à Sisteron, sur le pied de 42,240 livres, sous le cautionnement de Pierre-Claude Nicolas, négociant de la même ville. Cet entrepreneur s'obligea de construire tous ces ouvrages dans l'espace de deux ans et demi, comptables du

jour de la délivrance, et il garantit son travail pendant trois ans après qu'il aurait été recetté.

Pour faciliter le transport des matériaux qu'on tirait de la rivière, il fut construit un bac près le bâtiment appelé Paroir, situé sur le bord de la Durance, et on le plaça à environ quatre cents pas en dessus de l'embouchure du nouveau canal. L'entrepreneur dut mettre beaucoup d'activité à ces ouvrages puisque huit mois après la délivrance ils étaient déjà beaucoup avancés, suivant une délibération du 2 février 1786. Ils étaient entièrement achevés le 15 juillet 1787, comme l'apprend la délibération prise le même jour. La digue qui barre l'ancien lit du torrent, en le coupant à angle droit, et dérive ses eaux dans la mine, ne fut finie qu'environ quatre mois après.

Le nouveau lit fut établi sur une superficie de 1.079 cannes 5 pans un quart de terrains appartenant à huit différents particuliers, y compris une canne de chaque côté des deux murs parallèles. Le prix de ces terrains, le quint en sus, les intérêts et quelques dommages portés à des propriétés voisines, et à la charge de la ville, d'après le rapport qui en fut fait le 6 septembre 1787, s'éleva à la somme totale de 5,296 livres 9 sols 4 deniers.

Tous les ouvrages en maçonnerie faits par Ferevoux furent vérifiés et recettés dans le mois de décembre 1787 par le sous-ingénieur Bonard. Il trouva même que l'entrepreneur avait fait des ouvrages pour 2.000 livres en sus de ses obligations et du devis. Il fut payé de cet excédent de travail comme il l'avait été des 42,240 livres portées par sa délivrance.

Voici la récapitulation des sommes employées à tout l'ouvrage, afin que le lecteur puisse connaître d'un coup d'œil ce qu'il a coûté.

Percement du rocher et menus frais accessoires, ci.....	21,000	1.
Prix des outils en fer payés à Feraud.....	126	
Prix de la vigne de Sébastien Reine, au-devant de la mine	395	
Pour déblaiement du terrain pour découvrir l'endroit où l'on devait commencer le percement de la mine, au nord, environ.....	600	
Pour extraire l'eau de la mine et la mettre à sec	85	
Pour les ouvrages en maçonnerie du nouveau lit et de la digue.....	42,240	
Pour excédent de travail payé à l'entrepreneur	2,000	
Prix des terrains pour le nouveau lit et dommages, y compris les frais du rapport	5,344	
<hr/>		
Total.....	71,790	

La province avait contribué pour 32,100 livres à cet ouvrage, en y comprenant les 2,100 livres qui avaient été précédemment accordées à la ville pour indemnités : celle-ci fournit le surplus qu'elle avait emprunté en vertu d'autorisations. On n'avait jamais pu parvenir à obtenir du roi le secours qu'on en attendait.

Nous terminerons ce chapitre par quelques observations générales sur cet ouvrage en indiquant les défauts les plus essentiels qu'on y remarque. La mine devait être percée immédiatement au-dessus de l'ancienne chapelle Sainte-Anne pour qu'elle pût recevoir les eaux d'un ravin considérable qu'on a laissé en dehors de la digue et qui peut faire des ravages dans la ville. C'était le vœu de la première délibération en date du 8 novembre 1778 : mais des vues d'intérêt particulier prévalurent et firent fixer l'endroit du percement à environ 136 mètres en dessus.

La mine n'a pas dans toute sa longueur la même direction et la même uniformité dans sa pente. Au point où les mineurs se rencontrèrent, on remarque une espèce de *ressaut* ou escalier qui présente une différence subite dans la pente de plusieurs décimètres. Ces défauts proviennent de l'inexactitude dans les opérations et surtout du nivellement.

Mais les plus essentiels, et ceux qui peuvent entraîner les conséquences les plus funestes, se trouvent dans les ouvrages de construction soit de la digue qui barre l'ancien lit du torrent, soit du nouveau lit. La digue aurait dû avoir une épaisseur et une élévation plus considérable, afin de pouvoir résister à l'impétuosité des eaux et à leur volume dans les débordements extraordinaires et tels que ceux dont nous avons parlé plus haut.

On peut dire hardiment que tout l'ouvrage du nouveau lit est absolument manqué, et qu'il ne présente ni la solidité ni la simplicité qui doivent caractériser des monuments publics. Cet ouvrage purement d'appareil est un gouffre dans lequel iront se perdre les deniers de la ville, jusqu'à ce que des réparations bien entendues et dirigées par des ingénieurs habiles lui aient donné la solidité qui lui manque. Et ne devait-on pas s'attendre en construisant une voûte si légère et si mince, puisqu'elle n'est formée que d'une seule pierre d'environ deux décimètres de long à côté l'une de l'autre, que le poids et la rapidité des eaux et les fortes gelées ne feraient bientôt de cet ouvrage qu'un tas de ruines ?

Fallait-il, pour dégorgier les eaux du torrent, depuis leur sortie de la mine jusqu'à la rivière

de Durance, élever cet immense boulevard, et ne suffisait-il pas de leur tracer un lit ordinaire, de les contenir entre deux murs d'enceinte ? Craignait-on qu'elles n'eussent pas une pente suffisante pour couler jusqu'à la rivière ? Mais, comme nous l'avons dit plus haut, on n'avait qu'à jeter les yeux sur le canal qui est à côté du nouveau lit, et l'on pouvait se convaincre aisément que la pente était suffisante puisque ses eaux coulent avec beaucoup de rapidité vers la rivière.

Mais en ceci, comme en beaucoup d'autres occasions, l'esprit de parti et l'opiniâtreté de quelques particuliers opérèrent le mal général. Les opposants, voyant le projet du percement du rocher couronné du succès, voulurent trouver de nouveaux obstacles dans le travail qui restait à faire ; ils imaginèrent celui du défaut de pente. Pour leur fermer la bouche et ôter tout prétexte, on imagina d'exhausser prodigieusement le nouveau lit, surtout dans sa partie supérieure et voisine de la mine. Qu'en est-il résulté ? Cet ouvrage qui n'aurait coûté que 20,000 livres à peu près, et eût été solide et durable, a entraîné une dépense de plus de 50,000 livres et est entièrement manqué. Belle leçon pour ces hommes qui sacrifient le bien public à leur amour-propre qu'ils croiraient blessé s'ils avouaient leur erreur.

Nous n'ajouterons plus qu'une réflexion sur cet ouvrage important. Si les Romains, nos maîtres à beaucoup d'égards, l'eussent exécuté, une belle inscription placée sur le rocher, au-dessus d'une des ouvertures de la mine, en aurait transmis les principales circonstances à la postérité, telles que le temps qu'on aurait employé pour son achèvement, ce qu'il aurait coûté, le nom de ses auteurs, celui des ingénieurs qui en auraient tracé le plan et dirigé l'exécution, et celui des magistrats sous lesquels il aurait été exécuté. Et nous aujourd'hui qui nous vantons d'une civilisation plus parfaite, à peine trouvons-nous consignés dans des actes fugitifs et peu durables quelques événements dont la mémoire périra bientôt avec eux.

